

Services déconcentrés

Arrêté du 17 octobre 2000 portant nomination au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement

NOR : ATEG0090300A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 10 septembre 1993 portant création d'un comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 19 juin 1998 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire spécial commun aux directions régionales de l'environnement,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membre titulaire

M. Wahl (Thierry), directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales, en remplacement de M. Laurent (Jean-Luc).

Membre suppléant

M. Casai (François), directeur adjoint de l'eau, en remplacement de M. Truchot (Claude).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 17 octobre 2000.

*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,
T. WAHL*